



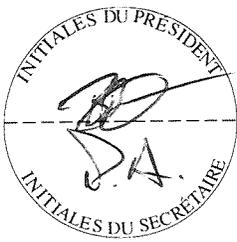
No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024**

ORDRE DU JOUR

- I. Ouverture de la séance
- II. Constatation de la notification par courriel de l'avis de convocation d'une séance extraordinaire
- III. Adoption de l'ordre du jour
- IV. Période de questions
- V. Administration générale
  - a) Adjudication du contrat relatif au service de collecte et de transport des matières recyclables pour les bacs roulants et les conteneurs à chargement avant et arrière
- VI. Période de questions
- VII. Levée de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

**Mardi, le 12 décembre 2024**

### **Séance extraordinaire**

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («**RIADM**») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Était également présente : Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

Note : M. Kévin Maurice arrive à 9h03.

### **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

### **II- CONSTATATION DE LA NOTIFICATION PAR COURRIEL DE L'AVIS DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier déclare que la constatation de la notification par courriel de l'avis de convocation a été dûment signifiée à tous les membres du conseil conformément à la Loi.

### **III- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Kévin Maurice est absent pour le vote sur cette résolution.

1-12-24

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité



**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**IV - PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

**V – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**A) Adjudication du contrat relatif au service de collecte et de transport des matières recyclables pour les bacs roulants et les conteneurs à chargement avant et arrière**

Considérant que le 12 novembre 2024, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (la « **RIADM** ») a publié auprès du *Système Électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec*, un appel d'offres public visant l'adjudication d'un contrat relatif au service de collecte et de transport des matières recyclables pour les bacs roulants et les conteneurs à chargement avant et arrière (le « **Contrat** ») ;

Considérant que la RIADM a reçu deux (2) soumissions en réponse à l'Appel public d'offres, soumissions qui ont été présentées aux membres du Conseil de la RIADM ;

Considérant que Services Ricova inc. est le soumissionnaire ayant effectué son offre de services conforme aux exigences de la RIADM au prix le plus bas;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la RIADM d'octroyer le Contrat à Services Ricova inc. ;

2-12-24

Il est  
Proposé par monsieur Stephen Matthews  
Appuyé par monsieur Kévin Maurice  
Et résolu

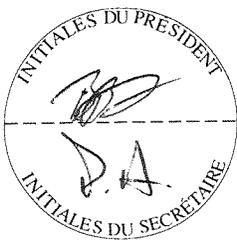
QUE la soumission déposée par Services Ricova inc. soit acceptée; pour les montants suivants :

Lot 1 : 655 690.74\$ plus taxes applicables  
Lot 2 : 186 481.52\$ plus taxes applicables

QUE le Contrat soit octroyé à Services Ricova inc.;

QUE le président, monsieur Bernard Bigras-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la RIADM le Contrat, ainsi que tout autre document accessoire, et à y apporter tout changement ou addition qu'ils jugeront nécessaire, leurs signatures devant lier la RIADM à toute fin que de droit.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intercommunale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**VI - PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.

**VII – LEVÉE DE LA SÉANCE**

3-12-24

Il est  
Proposé par monsieur Stephen Matthews  
Appuyé par monsieur Kévin Maurice  
et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est  
levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis  
Président

Pierre Arseneault  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier